

TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – EXPERTISE – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME
ETUDE D'AMENAGEMENT RURAL & URBAIN – SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE – C.A.O / D.A.O

Département de l'Oise

**COMMUNE
D'ERQUINVILLERS**

3.g

PLAN LOCAL D'URBANISME

**PIECE COMPLEMENTAIRE du
dossier d'enquête publique du PLU**

ÉLÉMENTS MODIFIÉS DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Aménagement Environnement Topographie

2, Rue de Catillon
B.P. 225
60132 St Just-en-Chaussée
Tel : 03 44.77.62.30
Fax : 03 44.77.62.39



Société A Responsabilité Limitée de Géomètres-Experts
e-mail : aet.geometres@wanadoo.fr

12-14, Rue St Germain
60200 Compiègne
Tel : 03 44.20.28.67
Fax : 03 44.77.62.39

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	INTITULE DE LA SERVITUDE	OBJET	DECISION	SERVICE GESTIONNAIRE
I4	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques	Ligne aérienne 63kV NO 1 CATENOY-VALESCOURT		RTE
PT2LH	SUP de protection contre obstacle pour liaison hertzienne	Clermont/Bois du Fay		France Télécom

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Annexe 2

PT2LH - SUP de protection contre obstacle pour liaison hertzienne

DIRECTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE LA RÉGION D'AMIENS

LIAISON HERTZIENNE

CLERMONT - COIVREL

EXTRAIT DE LA CARTE DE FRANCE : 1/50000

ZONES DE DÉGAGEMENT

CODE DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

(Décret n° 62273 et 62274 du 12.3.1962)

AMIENS : JUIN 78

FHS R 001

- LEGENDE -

1 - Dans les zones secondaires de dégagement délimitées par un cercle de 1000 mètres de rayon à CLERMONT et à COIVREL, il est interdit en dehors des limites du Domaine de l'Etat sauf autorisation du Secrétaire d'Etat aux P.T.T. de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède la hauteur précisée sur le plan ci-contre par rapport au niveau de la mer.

2 - Dans la zone spéciale de dégagement délimitée par deux traits parallèles distants de 200 mètres, il est interdit en dehors des limites du Domaine de l'Etat, sauf autorisation du Secrétaire d'Etat aux P.T.T., de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède la hauteur précisée sur le plan ci-contre par rapport au niveau de la mer.

NOTA : Adresse du service à consulter seulement dans le cas où une consultation dans les zones de servitudes déroge au décret ainsi que dans les cas douteux.

FRANCE TELECOM
Direction Régionale de Picardie
Département Equipements-Lignes
20, avenue Paul Claudel
80050 AMIENS CEDEX 1

Décret du 16 mars 1982

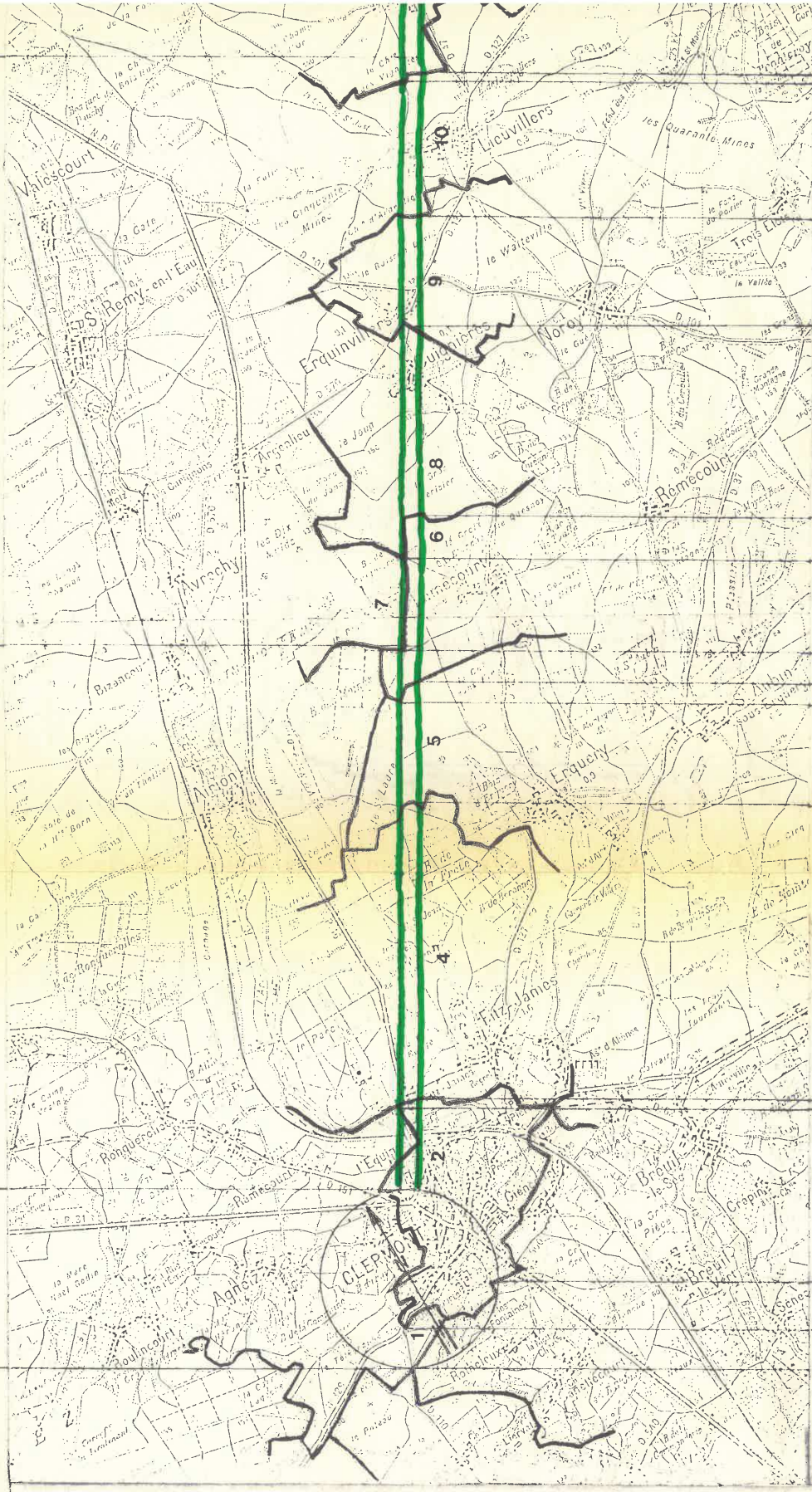
STATION DE CLERMONT

ALTITUDES MAXIMA

160

150

165



2

1 Breuil
le Vert

3 Clermont

4 Agnetz

4

Fitz-James

5 Erquy

6

Lamécourt

7 Avrechy

8

Cuignières

9

Erquinvillers

10

Lieuvillers

11

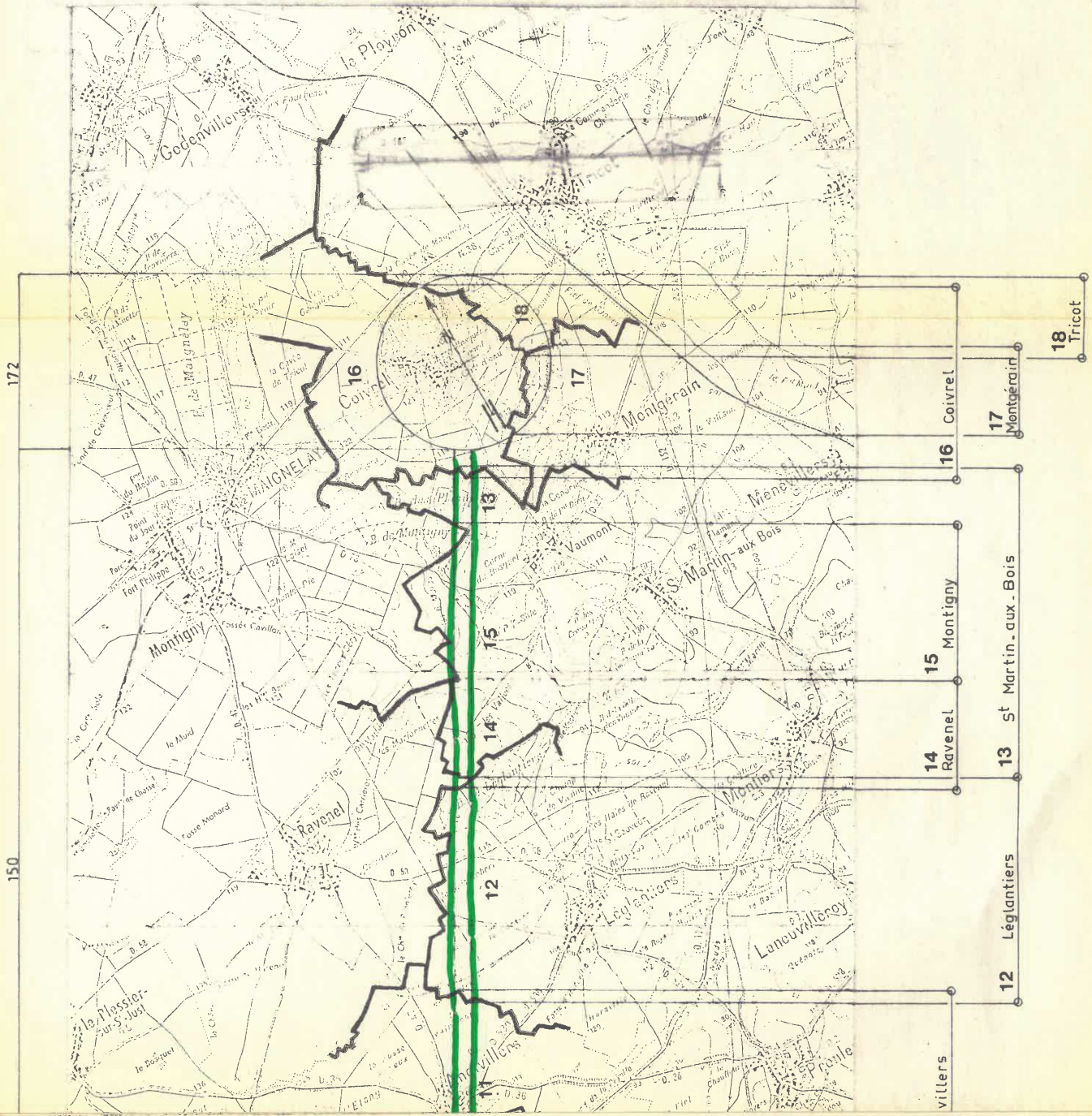
Ang

Communes et
Départements intéressés

60 - OISE

Pref: Beauvais

STATION DE COIVREL



172

150

villers

12

Léglantiers

14

Ravenel

15

Montigny

13

st Martin . aux . Bois

16

Coivrel

17

Montgérain

18

Tricot